

Les industries de réseaux ; Quelles opportunités pour les entrepreneurs ?

Au 7^{ème} Colloque International sur l'Esprit
Entrepreneurial Outil de Développement Durable

Organisé par EcoNature de UKM Ouargla en partenariat avec le CREAD et
EHEC Alger

12-14 Février 2019

À la Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et Sciences de Gestion
de l'Université Kasdi Merbah de Ouargla, Algérie.

1^{er} Appel à Communication

Les industries de réseau (énergie, eau, télécommunications, poste, transport ...), forment une grande partie de l'économie et ont « ... des effets sur la croissance allant au-delà des répercussions de l'accroissement du stock de capital. Ces effets peuvent se matérialiser sous des formes diverses, les infrastructures pouvant notamment faciliter les échanges et la division du travail, stimuler la concurrence sur les marchés, favoriser une répartition plus efficace des activités économiques entre régions et pays, contribuer à la diffusion des technologies et à l'adoption de nouvelles pratiques organisationnelles, ou encore offrir l'accès à de nouvelles ressources. » (OCDE, Réformes économiques 2009/1 (N° 5), P. 170).

Ces secteurs d'activité (Industries de Réseau), sont définis comme « Des secteurs économiques dont l'activité consiste à déplacer des personnes, des biens ou des informations sur un réseau physique. L'élément central de ces activités est le réseau même ; il peut s'agir d'un réseau de transport (réseau routier ou de chemins de fer, etc.), d'un réseau d'informations (courrier, téléphone) ou d'un réseau d'utilité publique (électricité, gaz, eau). Sur le plan économique, les industries de réseau présentent certaines caractéristiques dont l'existence possible d'un monopole naturel au niveau du réseau, l'existence d'externalités de réseau et la prestation de services d'intérêt général. Sur le plan économique, il est important que les personnes, biens et informations puissent circuler. D'un point de vue social, il importe que de nombreuses industries de réseau produisent des produits, qui soient facilement accessibles à l'ensemble des citoyens, indépendamment de leurs revenus. » J. Van der Linden (2005).

Aussi on les définit comme des "facilités essentielles" (installations matérielles ou non), détenus par une entreprise et qu'il est impossible de reproduire, mais qui sont indispensable pour l'activité des concurrents et qui donnent un pouvoir de marché au propriétaire de cette ressource (l'arrêt de la Cour Suprême américaine sur la Terminal Rail Road Association de Saint-Louis en 1912). « Les infrastructures ... ont généralement le statut de facilité essentielle, c'est-à-dire d'actifs nécessaires à la vie économique et sociale, non duplicables dans des conditions économiques raisonnables. » Alain Quinet (2012).

Pour développer son économie, le pays doit se doter d'infrastructures, mais une fois le développement réalisé appelle un besoin très important en infrastructures qui va s'accroître avec l'élévation du niveau de vie, l'augmentation de la population et l'accélération des échanges.

Ces industries en Algérie étaient organisées en forme d'entreprises publiques, qui ont le monopole chacune dans un secteur. Mais, avec les évolutions technologiques et l'absence de motivations le modèle du monopole public s'est avéré non efficace. « ... on reconnaissait largement que la régulation « à l'ancienne » des entreprises publiques conduisait au gonflement des coûts et à la détérioration de la satisfaction de l'utilisateur, de sorte que des réformes apparaissaient nécessaires. » Jean Tirole (2014).

Pour pallier à cette situation, l'Algérie à l'instar de beaucoup de pays a entamé la réforme de ces secteurs qui consistait à « ... supprimer tout monopole qui n'a pas le caractère d'un « monopole naturel » et d'inciter à plus de concurrence donc à plus d'échanges... » J. Percebois (2003).

L'état d'avancement des réformes qui ont concernés presque toutes les industries de réseau en Algérie ne sont pas au même niveau. Nous pouvons citer comme exemples avancés, les télécoms, l'électricité et gaz : la Loi n° 2000-03 du 5 août 2000 fixant les règles générales relatives à la poste et aux télécommunications ; la Loi n° 02-01 du 5 février 2002 relative à l'électricité et à la distribution du gaz par canalisations.

Comme exemple dans le secteur de l'électricité la loi a abrogé le monopole et introduit la concurrence dans la production de l'électricité : « Art. 6. — Les activités de production de l'électricité sont ouvertes à la concurrence ... Art. 29. — Le réseau de transport de l'électricité est un monopole naturel. Sa gestion sera assurée par un gestionnaire unique ». Elle a donné naissance à la commission de régulation de l'électricité et du gaz (CREG).

L'Algérie a investi des sommes très importantes dans le développement de ces secteurs, comme le souligne Le premier ministre Ahmed Ouyahia, « depuis 2000 à 2017, l'Etat a engagé 36 000 milliards de Dinars soit 320 milliards de Dollars en investissements publics ». La théorie de la croissance endogène a démontré que les investissements en infrastructures ont une influence positive sur les taux de croissance à long terme.

Mais ces gros investissements, une fois réalisés ont connu parfois des situations de sous exploitation, de manque de maintenance, d'inefficacité dans l'offre des services et d'improductivité par cause d'approche partiel ou non systémique lors de la décision d'affectation des ressources.

Compte tenu des spécificités de ces secteurs, et de l'avènement de la 4ème révolution industrielle, qui entraînera des transformations économiques et des perturbations considérables dans les années à venir, l'efficacité et la performance de ces secteurs dépendent essentiellement des conditions suivantes : la régulation et la lutte contre tout pouvoir de marché des entreprises ; des investissements en infrastructures et diversification de l'offre des services de ces industries ; la transformation numérique et l'utilisation intensive des technologies disruptives .

La réalisation de ces conditions ne peut se faire que par les efforts de l'Etat, qui a déjà beaucoup ; entrepris en réformant ces secteurs et en investissant dans le développement des infrastructures. Surtout après la baisse drastique des prix des hydrocarbures, qui «... a entraîné l'un des plus importants déficits budgétaires que le pays ait connu depuis au moins quinze ans...», Ministère des finances (2016). Le modèle de l'Etat comme principal investisseur n'est plus d'actualité aujourd'hui, malgré que ce «... modèle d'organisation et de financement de l'économie a certainement permis la réalisation d'un large réseau d'infrastructures économique et social que ce soit en termes d'accès au logement et à l'eau, d'introduction massive de gaz et d'électricité dans les foyers, d'infrastructures de transport, ou d'accès aux soins et à l'éducation. Il a également permis de réduire le chômage dans une période où celui-ci était parmi les plus élevé au monde (près de 30% en 1999 et 9,9% en 2016)», Ministère des finances (2016).

L'Etat n'est plus en situation de continuer cet effort à cause non seulement du manque des moyens, mais aussi du manque d'efficacité de ce modèle et du fait que dans beaucoup de cas, nous sommes en train d'entamer une période de "post-investissement", qui demande plus : une gestion de la demande, la bonne gouvernance, la concurrence, la régulation et moins d'intervention de l'Etat et plus d'implication du secteur privé, pour des services efficaces, intelligents , innovants et à des prix à la portée de toutes les bourses sans exclusion.

Les secteurs de l'énergie, des télécoms, du transport, de l'eau et autres industries de réseau ont toujours été terre fertile pour l'entrepreneuriat et l'innovation. Le nombre d'entreprises privées dans ces secteurs

est très important. « Le Premier Recensement Economique (2011) révèle que le tissu économique est fortement dominé par le secteur privé, soit près de 96% du total. La part du secteur public se situe à 2,4% ... » ONS (2012). Elles participent à beaucoup de travaux et services lors de la réalisation des infrastructures et de leur mise en marche.

Nous voudrions que cette 7ème édition du Colloque international sur l'esprit entrepreneurial soit consacrée aux questions des industries de réseau / infrastructures et leur rôle dans le développement du secteur privé, l'élargissement du spectre des opportunités d'affaires qu'ils offrent aux entrepreneurs pour la création de richesse et de l'emploi, depuis l'investissement, jusqu'à la production des services de ces secteurs d'activités et leur développement par l'innovation et l'introduction du numérique et des technologies 4.0.

Dans cette perspective, nous vous invitons à développer des idées nouvelles et originales dans la perspective d'un débat scientifique fructueux sur les axes suivants :

1. La réalisation et l'exploitation des infrastructures physiques. Opportunités d'entreprendre ;
2. La digitalisation des industries de réseaux et l'utilisation des technologies disruptives (Smartgrids, Block Chain, l'intelligence artificielle, l'internet mobile, les drones, Blockchain, l'impression 3-D, ...) occasion pour les entrepreneurs innovantes et les start-ups ;
3. La régulation et la concurrence pour développer l'offre des services et l'attractivité des investissements dans les industries de réseaux ;
4. La participation du secteur privé au financement et à la gouvernance des infrastructures ;
5. La formation des prix et tarification des biens et services des industries de réseau ;
6. Les industries de réseaux et la réalisation des objectifs d'un développement durable et inclusive.

Dates à Retenir :

05 Janvier 2019	Date limite d'envoi des intentions de communications avec résumé.
10 Janvier 2019	Notification du Comité scientifique d'acceptation
20 Janvier 2019	Date limite d'envoi du texte intégral des communications.
12-14 Février 2019	Colloque

Normes de soumissions :

Les communications peuvent être soumises à l'email de correspondance en langue arabe, française ou en anglais et doivent être présentées :

1. En format A4 sur Microsoft Word (marges HBGD : 2,5cm) en 10/25 pages maximum annexes, schémas et tableaux inclus ;
3. Police : Times New Roman, taille 12 ou Arabic Transparent, 14; simple interligne.
4. Les Références bibliographiques (in-text citations & référence listes) sont soumis au style du système de référencement APA (American Psychological Association) ;
5. Les abstracts sont à envoyer, par email, sous formats (PDF, DOC, DOCX) doivent être en une seule page résumant la problématique, méthodologie, résultats de la recherche et la contribution potentielle et achever par un maximum de 6 mots clés et faisant apparaitre les Noms d'auteurs, Organisation, ou Université d'affiliation et Courriel.

Correspondance et soumissions : econaturemail@gmail.com

Comité de pilotage :

SIAGH Ahmed Ramzi, Université de Ouargla, Algérie

BENGRINA Mohammed Hamza, Université de Ouargla, Algérie

BENSACI Ilyes, Université de Ouargla, Algérie

SENOUSSI Abdelhakim, Université de Ouargla, Algérie.

Adresse :

Laboratoire ECONATURE (Economie des Organisations et de l'Environnement Naturel), Faculté des sciences économiques, commerciales et sciences de gestion.

Université Kasdi Merbah de Ouargla, Route de Ghardaïa, BP.511 Ouargla 30000 – Algérie